

ANNEXE 3.1 (projet 14 12 17)

Secrétariat Général Service des ressources humaines Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération Bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche (BE2FR)	FICHE DE CANDIDATURE CPE
--	-------------------------------------

L'agent doit compléter les parties I et II et les transmettre à son supérieur hiérarchique le lundi 15 janvier 2018 au plus tard

I – IDENTITE DE L'AGENT

IDENTITE			
NOM		Prénom	
Date de naissance		Échelon dans la hors-classe	
N° agent (AGORHA)			
SITUATION PROFESSIONNELLE			
Établissement (EPLEFPA ou enseignement supérieur) en précisant le LEGTA, le LPA ou le centre de formation, service (DRAAF, DDT...) ou direction d'administration centrale ou opérateur d'affectation			
Ville		Région	
Fonction actuelle			

Vivier(s) au titre duquel le candidat postule	1 ^{er} vivier	2 ^{ème} vivier	3 ^{ème} vivier argumentaire du SNETAP-FSU : candidature automatique sans déclaration préalable
---	------------------------	-------------------------	--

Entourer la ou les mentions utiles

Candidat au titre de	2017	2017 et 2018	2018*
----------------------	------	--------------	-------

Entourer la mention utile

* pour les candidats qui ne justifieront des conditions requises qu'à compter du 31 août 2018.

II – FICHE DE CARRIERE

Compléter le ou les tableaux suivants en fonction du ou des vivier(s) au titre du(des)quel(s) vous vous portez candidat

1- Périodes de détachement sur emploi culminant au moins à l'indice 1015 (vivier 1) :

(Fonctions exercées en détachement)

Numérotation	Fonctions exercées ex : -directeur-adjoint - directeur - IEA	Etablissement ou service (Préciser le nom de l'EPLEFPA, du service ou de la région)	Date de début	Date de fin	Durée en années et en mois
TOTAL					

2- Fonctions exercées ouvrant droit à promotion à la classe exceptionnelle (vivier 2) :

(le candidat doit justifier de 8 années au moins sur une ou plusieurs fonctions figurant à l'annexe 2)

Le tableau suivant doit être complété dans l'ordre chronologique.

Les pièces justificatives (cf annexe 2) doivent être numérotées et classées dans l'ordre chronologique et recensées (dernière colonne).

Numérotation	Fonctions exercées ex : -Professeur principal de 3ème... ex : - référent handicap ex : chef de bureau de...	Etablissement ou service ex : - EPLEFPA de ... ex : - DGER	Date de début	Date de fin	Durée en années et en mois	Liste des pièces justificatives ex : 1.1 : lettre de mission pour l'année 2011 1.2 : lettre de mission pour l'année 2012 ex : - référent handicap ex : chef de bureau de...
1						
2						
3						

TOTAL						

3- Ancienneté dans échelon éligible

Échelon et ancienneté	Date d'entrée dans échelon d'éligibilité	1 seule case à cocher	Nombre de points
3e échelon hcl sans ancienneté			3
3e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 jour et 11 mois 29 jours			6
3e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 an et 2 ans 5 mois 29 jours			9
4e échelon hcl sans ancienneté			12
4e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 jour et 11 mois 29 jours			15
4e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 an et 1 an 11 mois 29 jours			18
4e échelon hcl ancienneté comprise entre 2 ans et 2 ans 5 mois 29 jours			21
5e échelon hcl sans ancienneté			24
5e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 jour et 11 mois 29 jours			27
5e échelon hcl ancienneté comprise entre 1an et 1 an 11 mois 29 jours			30

5e échelon hcl ancienneté comprise entre 2 ans et 2 ans 11 mois 29 jours			33
6e échelon hcl sans ancienneté			36
6e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 jour et 11 mois 29 jours			39
6e échelon hcl ancienneté comprise entre 1 an et 1 an 11 mois 29 jours			42
6e échelon hcl ancienneté comprise entre 2 ans et 2 ans 11 mois 29 jours			45
6e échelon hcl ancienneté comprise entre 3 ans et 3 ans 11 mois 29 jours			48
6e échelon hcl ancienneté comprise entre 4 ans et 4 ans 11 mois 29 jours			51
6e échelon hcl ancienneté égale ou supérieure à 5 ans			54

Je, soussigné(e), atteste sur l'honneur visa du directeur de la structure attestant la validité l'exactitude des informations portées ci-dessus des éléments fournis relatives à ma carrière

Date :

Date :

III – AVIS DE LA STRUCTURE SUR LA CANDIDATURE

• ~~Appréciation circonstanciée du chef d'établissement ou de service sur le mérite à l'avancement~~

-

• appréciation sur la manière de servir

EXCELLENT		TRES SATISFAISANT		SATISFAISANT		INSUFFISANT	
-----------	--	----------------------	--	--------------	--	-------------	--

* cocher la mention utile

avis du chef d'établissement

FAVORABLE		DEFAVORABLE (motivation obligatoire) détaillée	
-----------	--	---	--

Motivation.....
.....
.....
.....

* cocher la mention utile

Date :

Signature du chef d'établissement, de service ou du DRAAF/DAF (pour les directeurs et directeurs-adjoints) :

A transmettre :

- le 25 janvier 2017 au plus tard au SRFD/SFD pour les agents exerçant en EPLEFPA
- le 25 janvier 2017 au plus tard au BE2FR pour les agents exerçant hors-EPLEFPA
- le 2 février au plus tard au BE2FR, pour les agents relevant du 1^{er} vivier

III – AVIS DE L'AUTORITE ACADEMIQUE SUR LA CANDIDATURE

Cette rubrique ne concerne que les agents exerçant des fonctions d'enseignement ou d'éducation en EPLEFPA

- **avis sur l'avancement**

FAVORABLE		DEFAVORABLE	
-----------	--	-------------	--

* cocher la mention utile

Date :

Signature du DRAAF/DAAF :

A transmettre :

- le 2 février au plus tard au BE2FR.